

## Actions et informations sur les gabegies judiciaires

dont La disparition de mon seul PV d'Audition du 4 février 2008

vous pouvez aussi lire les informations sur mon Blog Un complot en Bande organisée : <http://injustice.blog.free.fr> .

### **Urgent et Important : la disparition du PV d'audition du 4 février 2008 de Richard ARMENANTE**

Information sur la disparition de mon PV d'audition du 4 février 2008. Je vous prie de trouver information sur ce document qui a disparu pour votre totale information.

**Rappel : Maître Frank ROMANO**, Avocat Américain et Français, Maître de conférence à l'université de droit de Paris, à la demande de Maître Eric WITT mon avocat m'avait accompagné et assisté à mon audition du 4 février 2008 à 14h30 devant le juge Jean Baptiste COLOMBANI pour la plainte en objet. A cette audition **Maître Frank ROMANO** a fait une intervention remarquable car non seulement il m'avait impressionné mais avait obligé Le Juge d'instruction Jean Baptiste COLOMBANI de prendre des mesures et d'écrire ses décisions dans le PV ( voir pièce jointe la demande du récépissé d'audition du 4 février 2008 le 5 février 2008). Le 5 février 2008 suivant Les conseils **de Maître Franck ROMANO**, j'ai demandé la copie du PV d'audition (dont Le Cabinet WITT a eu copie de ce courrier ; voir pièce jointe la demande du récépissé d'audition du 4 février 2008 le 5 février 2008), cette demande est restée sans réponse et ce malgré les demandes à répétition auprès du juge et de la chambre de l'instruction?

Je vous informe donc au sujet du PV d'audition du 4 février 2008 que j'ai signé , dans lequel le Juge s'était engagé à faire ce que je lui avais demandé par écrit remis en main propre ce jour 4 février 2008 (voir pièce jointe la demande du récépissé d'audition du 4 février 2008 le 5 février 2008). Le juge a indiqué dans le PV que des poursuites complémentaires et des saisies sur les actifs de Guy MARIANI seraient réalisées. Maître Eric WITT et Moi-même avons demandé par Lettre RAR et à la justice à plusieurs reprises ce PV d'audition sans succès depuis 2008.

Maître Eric WITT et moi-même nous sommes déplacé le 21 mai 2010 à Aix en Provence au greffe du TGI pour chercher ce PV d'audition ,de Richard ARMENANTE du 4/02/2008 en présence de Mtre Franck ROMANO , celui-ci a disparu , **étonnant !**

Maître Eric WITT a saisi en Mai 2010 le Ministre de la Justice et le CSM (Conseil Supérieur de la Magistrature) , sur la disparition du PV d'audition du 4 février 2008 dans lequel le Juge s'était engagé en particulier à faire des poursuites complémentaires et des saisies sur les actifs de Guy MARIANI comme je l'ai indiqué dans mon courrier RAR du 5 février 2008 (voir pièce jointe la demande du récépissé d'audition du 4 février 2008 le 5 février 2008).

Le Ministre de la justice par courrier du 6 septembre 2010 nous a fait savoir qu'une enquête était diligentée auprès de la cour d'appel d'Aix en Provence; une bonne nouvelle!

Trouvez la pièce jointe :

- **1ere Demande Le 5 février 2008 de la copie du PV d'audition dont Courrier Remis en main au Juge Jean-Baptiste COLOMBANI le 4 février 2008. Cliquez ici :**

- [Reclamation au juge jb Colombani le 5 fevrier 2008 plainte 1999 recipisse audition du 4 fevrier 2008](#)

Saisie du Conseil Supérieur de la Magistrature en juillet 2010 et enquête en cours :

- [Conseil Superieur Magistrature saisie en Juillet 2010](#)

**Info :** Ce juge a de plus disparu du TGI d'Aix en Provence , il a été remplacé ?Je vous remercie de l'attention particulière que vous réserverez à cette information.

1) Informations des obligations de contrôle de la justice et la médiocre réalité judiciaire pourtant bien connue = cliquez :

● [Article de loi surveillance inspection discipline Administrateur judiciaire](#)

- Justice consulaire obligation jugement équitable
- Courrier du Bâtonnier Aix pour Usurpation d'identité Avocat de Guy MARIANI du 22 janvier 2008
- Réquisitoire introductif du Procureur 1998 sur les malversations de Guy MARIANI
- Première audition de Guy MARIANI le 4 février 1999 pour à nouveau sa mise en examen alors qu'il était déjà en prison pour une autre affaire
- Commission Rogatoire du 4 février 2009 sur la mise en examen à nouveau de Guy MARIANI
- Mesure instruction et Avis à partie adressées à Richard ARMENANTE sur la mise en examen de Guy MARIANI le 20 mars 2009
- Mesure instruction et avis à partie adressées à Richard ARMENANTE sur la mise en examen de Guy MARIANI le 20 mars 2009 , pour un refus de confrontation suite à la mise en examen .
- Demande du 5 février 2008 du PV d'audition de Richard ARMENANTE

**Je vous prie donc de trouver les informations utiles à la manifestation de la vérité sur cet article :**

**Cliquez sur chaque ligne :**

- [Loi Justice consulaire obligation jugement équitable](#)
- [Courrier du Batonnier Aix pour Usurpation d identité Avocat de Guy MARIANI du 22 janvier 2008](#)
- [Requisitoire introductif Procureur Aix poursuite Guy MARIANI 1998](#)
- [Première Audition mise en examen Guy MARIANI 4 février 1999](#)
- [Commission Rogatoire mise en examen Guy MARIANI 4 février 1999](#)
- [Mesure instruction Guy MARIANI en examen du 20 mars 2009 de JB COLOMBANI avis a partie](#)
- [Mesure instruction Guy MARIANI en examen du 20 mars 2009 de JB COLOMBANI sur confrontation](#)
- [Conclusions ARMENANTE vs Guy MARIANI et COVEA RISK 1er juillet 2010](#)
- [Conclusions deposes Richard ARMENANTE c COVEA RISK et GM 12 novembre 2010](#)
  
- **Vous pouvez aussi lire la pièce jointe l'article de presse du journal bimestriel MERIDIEN MAG de juin 2010 ,et autres infos explicatives ...**  
Cliquez ici à cette ligne =
- [Presse Meridien MAG de juin 2010 Article Presse sur Richard ARMENANTE](#)

J'ai donc l'honneur, de solliciter à nouveau toute votre attention et votre Haute Bienveillance :

- Pour être libre il faut être informé, (Voltaire) ;
- La meilleure arme d'un résistant n'est pas la mitraillette mais l'information, (Lucie Aubrac).

Pour compléter mon information je vous invite à lire les articles de presse ci-dessous qui font échos à mon affaire mais pas seulement.

En effet la presse commence en 2008 à dénoncer massivement les dysfonctionnements judiciaires qui gangrènent LA France , lire les pièces ci-dessous =

Objet : Corruptions de Magistrats= **Cliquez sur les lignes**

- [Un magistrat dénonce les dérives des juges d'instruction](#)

INTERVIEW - Pour le premier président de la cour d'appel de Paris Jean-Claude Magendie, les magistrats instructeurs exercent leur pouvoir de façon trop solitaire et sont coupés des réalités.»  
[EDITORIAL - Le juge d'instruction en question » Affaire Filippis : la magistrate a employé des moyens disproportionnés](#)

-(Le Dauphiné Libéré du 8 septembre 2008) : <http://www.ledauphine.com/index.jspz?article=52140>

-(Le Dauphiné Libéré du 8 septembre 2008) : <http://www.ledauphine.com/justice-en-haute-savoie-l-affaire-de-corruption-remonterait-a-une-dizaine-d-annees-des-magistrats-professionnels-vises-@/index.jspz?chaîne=14&article=52140>

-(Le PARISIEN du 8 septembre 2008) : <http://www.leparisien.fr/abo-faits-divers/une-juge-a-recu-des-cheques-d-un-administrateur-judiciaire-08-09-2008-205525.php>

-(LIBERATION du 8 septembre 2008) : <http://www.liberation.fr/actualite/societe/350875.FR.php>

- (BAKCHICH du 8 septembre 2008) : <http://www.bakchich.info/article4876.html>

- (voir aussi Presse MARIANE n°594 du 6 au 12 septembre 2008 article) : « Exclusif Corruption chez les Magistrats » : [pièce jointe PDF](#)

- (Voir LE FIGARO 9 octobre 2008) : [Cliquez La justice française très mal classée par le Conseil de l'Europe :](#)

La réforme des institutions permet désormais à tout justiciable de saisir directement le Conseil supérieur de la magistrature.» [L'une des justices les plus lentes du continent ;](#)  
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/10/09/01016-20081009ARTFIG00009-l-une-des-justices-les-plus-lentes-du-continent-.php>;

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/10/09/01016-20081009ARTFIG00008-ueles-juges-francais-sont-les-moins-sanctionnes-.php>

## **La France le Pays qui se dit le berceau des droits de l'Homme et qui donne des leçons au monde entier ?**

*« Le devoir c'est ce qui fait que les gens suivent des règles définies par la société ; la colère et l'injustice, c'est ce qui me poussent à non seulement changer les règles de la société, mais aussi à les faire respecter à n'importe quel prix quand elles sont bafouées comme dans mon dossier. »*